



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal



Comité Régional Occitanie

Règlement intérieur Du Championnat Régional des clubs jeunes CRC JEUNES

Ce règlement intérieur définit l'organisation des CRC Jeunes de la région Occitanie

Comité de pilotage

Il est constitué par les membres de l'équipe ETR comprenant les responsables des équipes territoriales MP et LR accompagnés de leurs adjoint(es) techniques. Le comité est placé sous la responsabilité du responsable ETR "Occitanie"
Ce Comité a pour mission :

- la liaison permanente avec le comité de pilotage de la commission compétition du Comité Régional
- la gestion des inscriptions et participation des équipes
- constituer les groupes
- effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- gérer les reports de dates éventuels
- gérer les forfaits éventuels
- centraliser les résultats
- veiller au bon déroulement du championnat
- régler en première instance les litiges éventuels
- conserver tous les documents relatifs au championnat des clubs

Composition

Le CRC Jeunes est composé de 32 clubs répartis en deux catégories: benjamins/minimes et cadets juniors.

Chaque catégorie est divisée en 4 groupes de 4 clubs. Ces groupes sont composés de 4 clubs appartenant aux 4 zones géographiques définies par le règlement général des championnats régionaux.

La répartition des équipes dans les différentes zones sera faite par l'équipe ETR en tenant compte des zones géographiques définies dans la mesure du possible. Sinon elles seront affectées dans la zone limitrophe.

Pour l'année 2020 le CRC comprendra, par catégorie, les 13 champions départementaux, les 2 finalistes 2019, le gagnant de la partie de barrage entre les perdants des demi-finales 2019.

Afin de permettre une organisation optimale, les CDC devront être terminés avant le 24/05/2020. De ce fait, les lieux des phases de groupe et de la finale, pourront être fixés lors de la réunion ETR prévue le 29/05 à Luzech. Ces lieux seront fixés par un tour de rôle entre les différents départements.

Phase de groupe

Dans chaque groupe, chaque équipe rencontrera les 3 autres. A l'issue des rencontres un classement sera effectué et le premier de chaque groupe sera qualifié pour la phase finale.

Dates : 26/09 AM et 27/09/2020

Afin d'assurer un suivi correct de la compétition, un délégué ETR sera dépêché dans chaque groupe.

Tirage intégral par catégorie : il sera effectué avant le début de la compétition, sauf cas exceptionnels : représentants du même CD, absence d'une équipe dans un groupe, etc..).

Si il y a des groupes de 3, les locaux joueront le samedi après-midi et le dimanche après-midi.

Chaque département tire un numéro qui correspond à sa case (1,2,3,4)

Partie1	Partie 2	Partie 3
1 contre 2	1 contre 3	1 contre 4
3 contre 4	2 contre 4	2 contre 3

Début du championnats le samedi à 14h00 : 1° rencontre,
la deuxième rencontre se jouera le dimanche à 9h00, coupure à 12h30,
et la troisième rencontre le dimanche à 14h00.

Le Règlement National sportif sera appliqué.

Un jury sera nommé sur chaque site et par catégorie vu le règlement.

Il n'y aura pas de récompense pour la phase de zone.

Le dimanche, repas à 12h30, les CD organisateurs pourront prévoir une restauration qu'ils communiqueront à chaque CD et équipes qu'ils recevront, le CD organisateur ou le club devra prévoir un goûter pour les après-midi et le dimanche matin.

Phase finale

Les 4 équipes issues des phases de groupe participeront à la phase finale.

Date: 11/10/2020 MATIN : 1/2 Finale AM : finale

Pour les 1/2 finales, il sera effectué un tirage au sort intégral.

Aide financière aux clubs:

Par journée de compétition, le Comité régional versera à l'issue de la compétition :

Phase de groupe:

- une indemnité de déplacement par jour pour 2 voitures selon le barème "viamichelin" pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide aller- retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- un forfait de restauration de 90€ par équipe et par journée.

Phase finale :

- une indemnité de déplacement pour 2 voitures selon le barème "viamichelin" pour une voiture familiale à essence sur le trajet le plus rapide aller- retour entre le lieu de la compétition et l'adresse du siège social du club.
- une indemnité de 150€ pour frais d' hébergement et de repas la veille si la distance entre le club et le lieu du championnat est supérieure à 100 kilomètres.
- un forfait de restauration de 90€ par équipe.

Délégations- arbitrage- récompenses-charges du club organisateur- charges du Comité départemental du club d'appartenance du club organisateur:

se référer aux principes généraux du règlement intérieur des championnats régionaux des clubs.

Compte-tenu de la spécificité des compétitions jeunes, un délégué ETR sera responsable de chaque phase de groupe. Ses frais sont à la charge du CRO.

Rôle du Délégué sur les phases de groupe du championnat régional des clubs

Le délégué est le représentant officiel du Comité Occitanie et il lui incombe d'apporter son soutien aux éducateurs afin qu'ils puissent se concentrer sur la compétition et obtenir des résultats sportifs satisfaisants.

Il est responsable pendant le Championnat de l'image de marque du Comité Occitanie et veille à l'image donnée par lui-même, les éducateurs et les jeunes.

Avant le Championnat :

Le délégué recense les équipes qualifiées dans son groupe ainsi que les références des éducateurs qui encadreront les équipes dont ils assurent l'entière responsabilité.

Il prend contact avec les éducateurs afin de les informer de sa présence et leur communique son téléphone.

Il se tient à la disposition des éducateurs pour toute précision utile.

Pendant la compétition :

Il assure le suivi des parties en lien avec les différents éducateurs qui sont toutefois seuls responsables de leurs équipes respectives pendant la compétition.

Il apporte son soutien et répond à toute demande pour faciliter la participation à la compétition. Il est notamment en possession du règlement fédéral en cas de litige ou d'information auprès des éducateurs.

Il assure un rôle de détection de potentialités fortes chez les jeunes afin de les intégrer dans les sélections "Occitanie".

Il recense les résultats obtenus.

Après la compétition :

Autant que faire se peut il prend note des observations des éducateurs et des joueurs.

Il établit un Compte-rendu à destination du (de la) Président(e) du Comité régional.

Disposition générale:

Les délégués sur les phases de groupe sont désignés lors de la réunion ETR.